



Pour la régularisation de ma situation

Par farid84

bnjr,svp je veux des consiels pour ma situation:je suis de nationalité marocain je suis installé en france depuis 30/08/2004 avec visa court séjour et je suis en concubinage depuis 6 mois.aidez moi est ce que j ai le droit de déposer mon dossier pour la regularisation au nn, merci d avance.

Par AlexanderVas95

Bonjour,
ça dépend si vous travaillez ou si vous étudiez. Sinon la régularisation sera de 10 ans pour les ressortissants marocains je pense (en tout cas c'est le cas pour les algériens).
Mais sinon, si vous n'êtes ni étudiante ni travailleuse, je ne pense pas que vous puissiez vous régulariser.

Par farid84

merci bc,je suis ni etudiat ni travailleur et comment je travail et j ai pas mes papiers meme si je travail je travail en noir.donc j attend 10ans pour regulariser

Par Nicole29

10 ans pour les algériens mais pour les marocains je ne sais pas si c'est effectif ou non.
Dans tous les cas, gardez le maximum de preuve pour prouver que vous êtes intégré en France (association, club de sport ...) et sinon vous pouvez faire une demande de régularisation par le travail si vous arrivez à obtenir une promesse d'embauche.
Par contre si vous attendez les 10 ans, faites attention de ne pas se faire contrôler par la police ou toutes infractions ou même fraude (caf, impôt...) sinon c'est direct centre de rétention.

Par farid84

merci bc pour tes cosniels

Par regine16

bonjour je suis camerounaise et le père de mon fils est français et après sa renaissance son père aimerait qu il aille fréquenter en France et pour ma part je ne sais pas comment m y prendre pour avoir une permission de séjour pour permettre a ,on bébé de suivre sa scolarité merci d avance

Par AlexanderVas95

Regine16> il faudra aller à l'ambassade ou consulat, demander un dossier